

Synthèse des données

Panneau Indicateur de Vitesse

Mesdames, Messieurs,

L'installation du Panneau Indicateur de Vitesse (PIV) au sein de votre commune présente une double finalité :

- Il s'agit d'une part de provoquer une prise de conscience, en temps réel, de nos concitoyens de l'impact néfaste d'une prise de risque inconsidérée qu'est la vitesse excessive,
- D'autre part, de par l'analyse des informations relevées par le PIV, il s'agit également de vous permettre d'en informer les forces de l'ordre si vous le jugez nécessaire ou encore d'envisager des modifications sur les voies de circulations traversant votre commune (mise en place de mobilier urbain ...).

A ce titre vous trouverez ci-dessous une analyse synthétique des données recueillies en septembre 2016.

| | Nombre Véhicules | vitesse moyenne en km/h | vitesse maximum en km/h | Relevé des vitesses |
|--|------------------|-------------------------|-------------------------|--|
| Commune : RECQUIGNIES Rue : Armand Beugnies Limitation : 50 km/h | 48 981 | 43,78 | 118 | <ul style="list-style-type: none"> - 80,67 % circulent entre 0 et 50 km/h, - 18,15 % circulent entre 51 et 70 km/h |



La vitesse maximale a été atteinte le **lundi 19 septembre à 19h41.**

Les vitesses excessives ont été majoritairement relevées **le dimanche autour de 23h, puis en début de semaine entre 16h30 et 18h30.**

Parmi les **19,33 %** de personnes dépassant la limitation de 50 km/h, **1,18%** circulent entre **71 et 110 km/h.**